

INTERVENTION AU NOM DU GROUPE

Assemblée plénière du 24 avril 2015

SECTEUR développement économique

Rapports n°2 à 6

Contrat Régional d'Equilibre Territorial

Monsieur le président, chers collègues, j'interviens sur la globalité des rapports qui concernent le Contrat d'Equilibre Territorial

Nous nous félicitons que la délibération cadre adoptée en février dernier ait permis de fixer un cadre unique, un document de base sur lequel pourront s'appuyer les territoires dans le cadre de leur projet de développement, afin de porter, je cite : « *la rencontre entre les priorités régionales et le projet local, dans une démarche pragmatique s'appuyant sur la réalité de nos territoires* ».

Elle est utilement abondée par les rapports suivants, qui, lorsque cela est nécessaire, complètent les dispositifs régionaux, même si nous aurions préféré qu'il y ait une délibération unique, pour plus de simplicité et de lisibilité, s'agissant de la contractualisation globale avec les territoires, sur l'ensemble des politiques décidées au cours de la mandature.

Nous réaffirmons notre position quant à une vision globale du territoire Régional, et nous nous félicitons sur ce travail commun qui prend en compte les priorités régionales et qui est loin de la politique de guichet pratiquée ici ou là, mais au contraire à l'écoute des territoires et contre toute dérive clientéliste.

Je le redis clairement, ce Contrat permet de recentrer notre action sur nos priorités, sans saupoudrage et cadrée par des critères.

Le second point très satisfaisant de ce rapport, c'est que ces contrats contribuent à la poursuite efficace de la construction de la Région pour les générations futures, en cohésion avec ses territoires pour avancer ensemble dans l'édification, la poursuite de la construction d'une nouvelle étape de développement de notre Région pour 2020-2030.

C'est également l'aboutissement d'une démarche à l'échelle des bassins de vie – une première - dans un contexte législatif toujours en évolution, auquel nous avons du nous adapter.

Ces contrats permettent de mobiliser à la fois les moyens de la Région, plus de 140M€, mais aussi d'optimiser les ressources du CPER et des fonds Européens du mieux possible et dans l'intérêt de tous. C'est ainsi la mobilisation de ressources financières qui entraînent un fort effet levier sur l'ensemble du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce cadre d'intervention satisfait particulièrement le groupe Europe Ecologie Les Verts – Parti Occitan, puisqu'aussi bien il est conforme en tout point à l'idée de l'Ecologie Politique, à nos engagements et à nos objectifs depuis le début de la mandature : impulser et accompagner la transition énergétique, favoriser la sobriété foncière dans l'aménagement du territoire, développer l'économie et l'emploi dans le respect des critères que nous avons défendus, et agir fortement pour plus de solidarité dans les territoires.

Ce résultat est le fruit d'une très large concertation, de nombreuses discussions préalables avec l'ensemble des partenaires, et cet ensemble de délibérations cadre est le résultat visible de ces concertations.

Il traduit une forte cohésion, que nous avons voulue et soutenue tout au long de ce mandat, il n'y a qu'un Contrat Régional d'Equilibre Territorial, qui sert de référence à l'ensemble des projets menés sur nos territoires. Nous savons que les futurs Contrats régionaux d'Equilibre Territorial que nous signerons avec les Territoires s'inscriront dans une logique de transition énergétique et écologique. C'est notre Région qui impulse un modèle de développement qui répondra aux enjeux de demain, et nous le faisons avec tous les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur volontaires et moteurs pour travailler et cheminer ensemble, avec la Région.

Enfin, nous nous félicitons également bien sûr, du fait que les conseils de développement soient effectivement associés à cette démarche, et nous souhaitons vivement que leur action soit poursuivie, notamment en matière de stratégie économique.

Nous voulons même aller beaucoup plus loin, en souhaitant que l'avis des conseils de développement soit systématiquement sollicité.

Mon collègue rapporteur l'a souligné, par cette délibération, et dans le cadre de ma délégation, nous réaffirmons le rôle des politiques du logement comme vecteur de cohésion sociale et moteur de l'attractivité du territoire régional, et plus particulièrement par la production de logements sociaux.

Est-il utile de vous rappeler que notre Région détient en effet un record quant au nombre de communes carencées en matière de construction de logements sociaux, et ce, au détriment de toutes celles et ceux qui ont droit au logement ?

Les délibérations sur les quartiers de gares et le développement de l'offre de transport donnent l'occasion rêvée de relever ce défi d'un urbanisme mieux conçu autour des pôles majeurs de transport collectif.

Nous continuerons notre action pour donner à notre Région une véritable vision de ce que peut être l'Equilibre Territorial.